

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1184

présenté par
Mme Buffet, Mme Brulebois et Mme Le Peih

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer à la seconde occurrence du mot :

« pour »,

les mots :

« afin de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.